



MAIRIE  
DE  
**LA VERNAZ**  
HAUTE-SAVOIE  
74200

République Française

## Délibération du Conseil Municipal de la Commune de La Vernaz

Séance du 28 Novembre 2014

L'an deux mil quatorze et le vingt huit du mois de Novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame GARIN Jacqueline**, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 11  
Date de la Convocation du Conseil municipal : 24 novembre 2014.

### OBJET :

Délibération modificative N°01 & N° 02 - Budget Communal -  
Virement Crédit

**PRESENTS** : Mmes FIGUREAU Marie-Laure, GARIN Jacqueline, HENNEBIQUE Sylvie, PETITE Virginie, MMs. HAUTEVILLE Laurent, HAUTEVILLE-LONGET Yves, HAUTEVILLE Bernard, LABAR Philippe, MOREL Alain, REQUET Christophe.

**Absent excusé** : CETTOUR-CAVE Laetitia.

Mme CETTOUR-CAVé Laetitia donne procuration à Mme FIGUREAU Marie-Laure.

Monsieur LABAR Philippe a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire indique au Conseil municipal qu'il y a lieu de modifier les crédits du Budget Communal 2014 de la façon suivante afin de régulariser des écritures comptables liées à un financement effectué auprès du SYANE pour des travaux d'aménagement des réseaux secs (programme Virages en S). Des modifications budgétaires sur le chapitre -014 – Atténuations de produits – 012 Charges de personnel – sont à effectuer.

#### -014 - Atténuations de Produits :

Dépenses – 73925 – Fonds Péréq. Interco et commun + 100,00 €

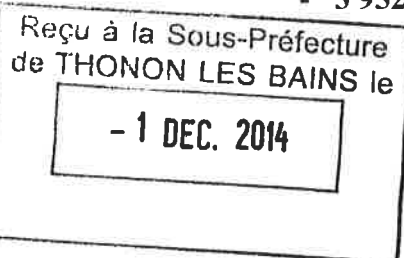
#### -012 – Charges de Personnel :

- 6411 - Personnels Titulaire + 3 000,00 €

- 6336 – Cotisations + 852,00 €

#### - 022 - Dépenses Imprévues de Fonct.

- 3 952,00 €



.../...

**-041- Opération d'Ordres :**

<b><u>Dépenses</u></b> – 215 - Installations, matériel et Outillage -	
<b>21534</b> – Réseaux d'Electrification	172 245,32 €
<b><u>Recettes</u></b> – 132 – Subventions d'Equipements	
<b>13258</b> – Autres Groupements -	75 677,91 €
- 168 – Autres Emprunts et Dettes	
<b>168758</b> Autres Groupements	96 567,41 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** la décision modificative N° 01 et 02 /2014 sur le Budget Communal telle que présentée ci-dessus.

Ainsi Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

**Le Maire,**

**Jacqueline GARIN**

Maire

